1ère. ANNÉE, No. 8. MANITOBA. JEUDI 20 JUILLET, 1871.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

DEUXIÈME FRAGMENT.

30 Octobre 18...

Une tempête.—Des Infirmes sauvés.—Une Veillée.—Le grenadier Bruno.—Les Commandements de Dieu expliqués par lui.—M. Dumas.

A huit heures, malgré le vent et la pluie, nous avons fait notre entrée à l'étable, remplie par presque toute la population. On m'a salué avec une cordialite qui m'est allée au cœur. Le jeune homme du matin avait raconté mes hauts faits sous les décombres, et on avait la bonté de compter pour beaucoup une action fort simple. On me regardait, on chuchotait. Les vieilles femmes filaient, les jeunes hommes tressaient de la paille ou faisaient des paniers, les jeunes filles remuaient les bloquets de leur métier à dentelle avec une agilité admirable.

Une vieille femme m'adressa la parole et me loua de mon courage et de mon dévouemont; elle termina sa harangue par ce mot : Vous vous êtes conduit en chrétien.

— Je l'espère, ma bonne mère, car je vous assure que je ne suis pas Juif ni Turc, et encore moins incrédule. J'ai été élevé dans la réligion chrétienne, et je cherche à me conduire suivant les lois de Dieu.

Il me fut facile de remarquer que mon auditoire éprouvait un sentiment d'étonnement, de doute même.

— La loi de Dieu est faite pour tous; reprit avec douceur la fille de mon hôte, pour les grands comme pour les petits.

— Oui, sans aucune doute, continuai-je à mon tour; il a parlé du haut du Sinaï aux faibles et aux forts, à tous il a commandé son amour et l'amour des hommes.

Les préceptes qu'il donne au monde sont si simples que l'enfant les comprend comme le philosophe; ils se gravent facilement dans la mémoire, ils y restent pour guider l'esprit et le cœur. Cela est si vrai que si je me permettrais d'interroger cette gentille petite fille qui tricote là bas, elle me répondrait aussi bien que Mlle. Dumas.

— Voyons, Pauline, dit Mlle. Dumas, si tu profites des leçons de la Sœur Sainte-Eulalie; tes Commandements, mon enfan-.

Et aussitôt Pauline debout, rouge comme une cerise, sans quitter son bas qu'elle continuait toujours, récita d'une voix un peu tremblante ces paroles sacrées.

— Très-bien, Pauline; viens que je t'embrasse, lui dit sa mère, et Pauline fut aussi embrassée par Mlle. Dumas, qui lui promit une belle récompense pour le dimanche suivant.

— Vous le voyez, mes bons amis, la loi se grave facilement dans la mémoire, et elle se comprend tout aussi aisément, n'est-ce pas, Mlle. Dumas? Si vous doutiez de cette vérité, je vous en donnerais la preuve par l'exemple d'un vieux soldat.

— Dites, Monsieur, dites; ce ne fut qu'un cri.

— Lors de la guerre de Russie, j'étais bien jeune encore. Je ne sais comment je suis revenu de là. Après les malheurs de la Bérésina, nous revînmes sans grand ordre un peu comme nous pûmes.
Les rangs, les grades et les armes étaient confondus. Entre autres compagnons de malheur et de route, j'avais un grenadier dont la moustache grise annonçait de longs services; il s'attacha à moi et moi à lui. il avait conservé ses armes, quelques cartouches, et mieux que cela, un sang-froid et une bonne humeur incroyables. Nous cheminions ensemble le jour, et le soir nous couchions côte à côte dans la même neige.

Je remarquais que tous les soirs et tous les matins mon grenadier s'agenouillait dans la neige, ôtait son bonnet à poil et récitait une assez longue priere. Tout en cheminant, je lui demandai compte de cette emploi de son premier quart-d'heure et de son dernier. Il me répondit fort simplement : " Je crois en Dieu, et je l'adore ; je le supplie de me donner force et courage pendant la journée, et le soir je le remercie."

Le soir de ce jour, Bruno ne s'agenouilla pas seul.

Je fus curieux de savoir comment il se faisait que trente années de service n'eussent pas emporté de la mémoire du grenadier ce que quatre ou cinq avaient effacé de celle de son jeune capitaine. Quand le froid nous permit de parler, je me permis de questionner mon vieux compagnon sur cette singularité

" — Voyez-vous, mon capitaine, me dit il, il est des choses qui ne s'oublient pas. Je n'ai pas vu le clocher de mon village depuis le 4 mai 81, six heures du matin, et je vous certifie que je sais encore où étaient tous les nids de pierrots que je dénichais huit ans plus tôt, tout aussi bien que les prunes de M. le curé; oh! les belles prunes, rouges par un côté et un peu jaunes par l'autre. Dieu lui donne paix en son paradis au digne prêtre! Il nous faisait le catéchisme le jeudi et le dimanche, et je n'ai pas oublié ce qu'il nous disait; pas plus, mon capitaine, que la charge en douze temps que me montra le sergent Belamour, à Lille en Flandre, quand j'entrai à la 4e compagnie, 1er bataillon du régiment de Royal-Roussillon Donc, que le bon curé nous expliquait toute la religion : un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Dieu, pur esprit, qui est partout, qui voit tout, qui nous a créés, qui est notre père, et le reste. Il nous démontrait comme quoi nous devions aimer Dieu. Je comprenais facilement qu'il est simple d'aimer celui qui nous a mis au monde, dui nous donne le vivre et tout ce que nous avons, et encore aujourd'hui que nous piétinons dans la neige de cette Siberie, comme de véritables animaux, sans avoir quoi que ce soit pour manger ni boire, je l'aime le bon Dieu, car il est mon père, il m'a tiré des sables d'Egypte où tant de camarades sont restés. il m'a tiré des griffes des Espagnols qui en ont tant massacrés de notre brave régiment, et il a voulu que j'attrapasse cette croix, sans jamais avoir fait tort à personne, ni à homme ni à femme, et que j'aie grâce à lui, la conscience nette comme la plaque de mon bonnet quand j'ai passé la revue de l'Empereur après le sacre, et que de plus je n'aie jamais rien gobé de l'ennemi que mon coup de sabre sur la joue, qui est peu de chose, et un coup de lance de Cosaque dans la tête; mais le Cosaque n'en donnera plus à personne. Oui j'aime le bon Dieu.

— Mais le curé vous disait aussi d'adorer Dieu?

— Juste, mon capitaine, et c'est pour cela que je fais ma prière matin et soir, sans jamais y avoir manqué qu'une fois depuis ma première communion, parce que la connaissance me manqua après le coup de lance. Quand j'arrivai à la chambre, le premier soir, je m'agenouillai au pied de mon lit; les camarades dirent que j'allait manger la paille de ma paillasse; cela me fâcha, et le rouge me monta aux yeux. Alors je me promis de ne plus m'exposer à avoir envie de tuer un homme pour le service du bon Dieu, et je m'arrangeais pour faire ma prière ou tout debout quand je ne pouvais pas être seul à mon aise, ou en faction, n'importe, et je l'ai toujours pu; et la première fois que je me suis aganouillé auprès de vous, je croyais que vous dormiez; mais vers la fin, j'ai bien vu que vous aviez l'œil ouvert, et, comme vous n'avez rien dit, j'ai continué, et je ne vous cache pas que cela me fait plaisir de vous voir faire comme moi. Aujourd'hui, c'est dimanche, si les jours ne sont pas changés dans le pays du diable glacé; je vais dire ma messe, car il y a le troisième commandement qui porte: "Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement."

Garder le dimanche, c'est ne pas travailler; notre travail à nous est de tous les jours; mais quand j'étais gamin chez mon père, si j'avais voulu faire un panier, rentrer du blé, n'importe quoi, quelle bonne savonnée j'eusse reçu; il ne plaisantait pas là-dessus le pere Jérôme Bruno; pas d'ouvrage le dimanche à la Saussaie.

(A continuer.)

Legislature de Manitoba.

REVUE DE LA SESSION.

Séance du 19 Avril 1871.

Bill sur l'observance du dimanche. Deux bills avaient été présentés sur ce sujet : l'un de l'hon. M. Girard et l'autre de M. Dubuc. Les deux bills avaient été référés au comité des amendements aux lois, et réunis en un seul, lequel est rapporté devant la Chambre et adopté sans amendement.

Circulation sur les grands chemins.

Les bills de M. McTavish et de M. Dubuc sur ce sujet, reviennent du comité fusionnés en un seul, qui est lu une troisième fois et passe.

Compagnie Télégraphique du Nord Ouest.

Le Bill de l'hon. M. Boyd pour incorporer la Compagnie Télégraphique du Nord Ouest est lu une troisième fois et passe.

Divisions électorales.

Le bill de M. Dubuc pour régler les limites des divisions électorales subit sa troisième lecture et passe.

Les divisions électorales telles que définies sont les mêmes que celles fixées par la Proclamation du Lieutenant-Gouverneur, avec une seule altération. Dans la première délimitation des divisions électorales, une quinzaine d'habitants de la paroisse de St. François Xavier avaient été réunis à la division électorale d'Headingly. Par le bill, ces quelques habitants sont rattachés à la division électorale de St. François Xavier Est.

Navigation.

M. HAY propose la formation d'un comité pour préparer une adresse au Lieut.-Gouverneur, demandant l'amélioration des rivières Rouge et Assiniboine pour les fins de la navigation : le comité devant se composer des Hon. MM Girard, Boyd, MM. Lemay, Norquay et Hay, et que le concours du Conseil Législatif soit demandé pour former un comité conjoint.

Contrats.

"Le bill des contrats revient du Conseil Législatif, et la 3ème clause qui a soulevé tant de discussion est retranchée. L'hon. M. Clarke se déclare prêt à accepter l'amendement.

La Chambre se divise sur la question d'accepter l'amendement. Et l'amendement qui retranche la clause est accepté par 10 contre 9.

Le bill pour prohiber les dépots de fumier sur le bord des rivières est rapporté du Conseil Législatif, avec deux amendements par lesquels la punition des travaux forcés est retranchée.

20 Avril, 1871.

Le débat sur le bill pour incorporer l'Evêque de St. Boniface est repris.

M. HAY demande que son amendement pour limiter les terres possédés par l'Evêque soit mis aux voix.

M. BUNN dit qu'il est en faveur de l'amendement, bien qu'il désapprouve et répudie les sentiments exprimés par le membre de St. Andrew. Il respecte les deux dignitaires ecclésiastiques concernés dans les deux bills d'incorporation, et regrette que certains membres aient pris occasion de cette question, pour soulever des préjugés religieux, et créer une division entre certaines parties de la population.

M. HAY dit qu'il n'a pas eu l'intention de manquer de respect à l'un ou l'autre évêque; mais qu'il désirait les empêcher, ainsi que n'importe quelle autre corporation, d'obtenir le contrôle des terres.

L'Hon. M. CLARKE réfute les opinions et les assertions qui viennent d'être avancées et explique comment il se fait que le bill de l'Evêque de St. Boniface a été présenté sans limitation.

Nous avons donné cette explication dans notre revue de la semaine dernière.

Le DR. BIRD dit qu'il désapprouvait toute tentative d'introduire des discordes religieuses dans la Chambre; mais en même temps, il croyait convenable de fixer une limitation aux terres, que pourraient posséder les évêques. Il propose en amendement à l'amendement, la résolution suivante :

Attendu que la politique adoptée dans les anciennes provinces du Canada, de limiter la quantité de propriété foncière que peuvent posséder les corporations ecclésiastiques et de bienveillance, est appuyée sur des motifs valables, et n'a pas besoin d'être soutenue par des raisons injurieuses au clergé; et attendu que cette Chambre, tout en désapprouvant et répudiant comme injustes pour le clergé de toutes dénominations dans cette province, les assertions lancées contre les dignitaires ecclésiastiques, est cependant d'avis que la politique de limitation approuvée par l'expérience des anciennes contrées, doit être adoptée ici :—Résolu, en conséquence, que le rapport du comité ne soit pas reçu, mais que le bill soit référé de nouveau au comité, pour y insérer une limitation.

L'amendement est emporté sur division

Pour : les hons. MM. Clarke, Howard, Boyd, Girard; MM. Bunn, Dr. Bird, Cunningham, Beauchemin, Lemay, Schmidt, Dubuc, McKay, McTavish, Breland.—14.

Contre : MM. F. Bird, Spence, Klyne, Norquay, Bourke, Sutherland, Hay.—7.

Les bills suivants sont présentés et lus une première fois :—Bill relatif aux licenses, bill pour régler la fermeture des tavernes et cabarets les dimanches, bill pour régler les licenses sur les tables de billiards, etc., bill concernant les *Homestead*, bill relatif aux animaux égarés.

21 Avril, 1871.

Sur motion de M. Dubuc, le bill d'incorporation de l'Evêque de St. Boniface, rapporté du comité avec une limitation de 5,500 acres, subit sa troisième lecture et passe.

Sur motion de l'hon. M. Howard, le bill de l'Evêque de la terre de Rupert, avec une limitation semblable, est lue une seconde fois.

24 Avril, 1871.

M. LEMAY propose la troisième lecture de son bill pour incorporer la Compagnie Manufacturière et de Placement du Nord-Ouest.

L'Hon. M. CLARKE s'oppose à la troisième lecture du bill. Il fait remarquer que la compagnie avec un capital de $50,000, demande l'autorisation de posséder des propriétés foncières au montant de $100,000; ce qui ne lui parait guère tolérable. Le bill parle d'actionnaires et de directeurs, et ne définit pas ce que devra constituer un actionnaire et un directeur. Mais ce qui le frappe dans ce bill, c'est la multitude d'objets pour lesquels la compagnie veut s'incorporer. Les actionnaires seront et veulent être mineurs, entrepreneurs, possesseurs de bateaux à vapeur, constructeurs de ponts, agents à commission, et même agents d'immeubles. Il y a là un grand monopole de terre, un lot de spéculateurs qui veulent accaparer de grande quantités de terre dans un seul but de spéculation, et pas une voix ne s'élève contre cette compagnie. Les membres de St. Andrew et Kildonan n'ont pas un mot à dire, malgré leur horreur pour tout monopole de terre. Il propose en amendement que le bill soit référé de nouveau au comité des bills privés. M. Hay seconde l'amendement, qui est adopté.

M. NORQUAY demande si le gouvernement a l'intention d'ouvrir un chemin qui mettrait les établissements situés sur la Rivière Assiniboine, dans les environs de High Bluff en communication avec St. Joe, Territoire de Dakota. Ce chemin serait d'un grand avantage pour le commerce.

L'Hon. M. HOWARD, en l'absence de l'hon. M. Boyd, dit que des arpenteurs vont être envoyés pour examiner la route, et que le gouvernement fera tout ce qu'il pourra pour favoriser les intérêts du pays.

Blé de semence.

M. McTAVISH demande si le gouvernement a l'intention d'approprier une certaine

somme d'argent pour fournir du blé de semence aux colons qui en auraient besoin. Il fait remarquer que l'année dernière, les sauterelles ont tout dévasté, et que dans des circonstances semblables, le vieux gouvernement patriarcal d'Assiniboia avait l'habitude de distribuer du blé de semence.

L'Hon. M. CLARKE, dit que la question pourrait être référée au comité permanent sur l'agriculture. Il pense que le membre de la Pointe de Chêne ferait mieux de proposer une adresse à Son Excellence à ce sujet.

A Continuer.

ST. BONIFACE.

JEUDI 20 JUILLET, 1871.

Les Ecoles.

Les assemblées convoquées par proclamation du Lieutenant-Gouverneur, au sujet des écoles, ont du avoir lieu mardi dans toutes les paroisses. Il s'agissait de choisir trois commissaires pour chaque district scolaire, et décider le mode d'après lequel seront prélevés les contributions pour le soutien des écoles. On peut dire que c'est le premier pas fait pour le peuple pour la cause de l'éducation. Il a été fait avec beaucoup de bonne volonté, et sera efficace, nous l'espérons. Autrefois, quand la chasse était abondante, que les habitants du pays passaient la moitié de leur vie dans la prairie, que les transactions se faisaient à la bonne franquette, sans écrit, ni témoin, que tout le monde se connaissait et se regardait comme frère, on sentait moins le besoin de l'éducation. Mais les temps sont changés. L'augmentation de la population, le développement du pays, l'ensemble de ces mille et une choses qui constituent ce qu'on appelle la civilisation, requiert dans les transactions ordinaires de la vie, une foule de précautions et de formalités qui n'étaient pas jugées nécessaires auparavant. L'homme qui a quelque éducation aura toujours un immense avantage sur celui qui ne sait ni lire, ni écrire. Tous ceux qui se trouvent dans cette dernière catégorie ont dû le sentir plus d'une fois. Sans doute, il n'est pas question d'instruire les hommes faits. Mais les enfants, mais la génération qui pousse, il faut à tous prix lui donner une éducation convenable. La chose est très facile: prendre le moyen d'établir de bonnes écoles et y en voyer les enfants. C'est une affaire d'intérêt public, qui concerne, à un haut degré, l'avenir même de la nation. Chacun devra donc y mettre la main. S'il fallait de grands sacrifices pour y arriver, la chose est tellement importante qu'on ne devrait même pas hésiter. Mais non, il suffira d'une contribution minime. Tous devront la supporter de bon cœur. Nous voyons d'ailleurs, d'après les sommes souscrites par quelques paroisses dont les rapports nous sont parvenus, que l'on a fait preuve d'assez de zèle. Nous sommes heureux de constater que la paroisse de St. Vital surtout s'est montrée vraiment généreuse. Honneur à qui de droit!

Les commissaires qui viennent d'être choisis ne devront épargner aucun effort pour promouvoir la cause de l'éducation dans leurs districts respectifs. Ils devront recueillir les contributions d'après le mode adopté, voir à la construction des maisons d'école, et engager les instituteurs.

Nous avons confiance qu'ils rempliront dignement et avec bon vouloir cette tâche importante.

Collège de St. Boniface.

Hier avaient lieu au collège la fin de l'année scolaire et la distribution des prix. Après le travail, la récompense; c'est juste c'est mérité. Chaque élève attendait avec une anxiété palpitante l'appel de son nom pour aller recevor la couronne conquise par son travail et son application. Nous donnerons un compte rendu detaillé de la séance dans notre prochain numéro.

Aujourd'hui; la vacance! ce qui signifie, pour les écoliers, repos, amusements, promenades sur l'eau, excursions à cheval, parties de chasse, etc. Plusieurs élèves ont coutume d'aider à leurs parents dans les travaux des champs. C'est une coutume louable que tous feraient bien d'adopter. Quelques semaines d'exercices corporels et modérés ne pourraient que fortifier l'élève et le rendre plus apte à reprendre ses travaux intellectuels.

Pensionnat de St. Boniface.

L'Examen et la distribution des prix au pensionnat auront lieu vendredi, le 28 Juillet courant. La séance commencera à 9 heures du matin. Il y aura en même temps représentations dramatiques, musique, etc. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont invites à y assister.

Aussitôt après la séance commenceront les vacances: moment désiré par les élèves et les parents. De même que l'écolier, la jeune pensionnaire a aussi rêvé ses heures de récréations et d'amusements. Mais pour elle ses gouts sont plus passibles. Revoir le toit paternel, gouter en paix les pures et douces joies du foyer domestique, partager les jeux enfantins de ses jeunes frères et de ses jeunes sœurs, lire le soir en famille, un livre instructif et édifiant, ou raconter les choses intéressantes qu'elle a apprises au couvent, telles sont les perspectives de ses amusements de vacance. Et la mère, comme elle est heureuse de revoir sa fille formée par les bonnes sœurs à l'école de la réligion; et de la trouver encore plus sage, plus pieuse plus intéressée et industrieuse dans les soins du ménage.

Les Foins.

Nous publions dans une autre colonne les réglements relatifs à la coupe du foin. Plusieurs personnes auraient déjà, en certaines circonstances, exprimé la crainte de vois disparaître les anciennes coutumes du pays, au sujet du droit de commune et de couper du foin. Elles pourront se convaincre que rien n'a été changé. Les lois passées par le Conseil d'Assiniboia, à ce sujet, étaient calculées de manière à rencontrer les besoins du pays et donner satisfaction à tous. Le gouvernement a voulu les laisser intactes, et nous avons lieu d'espérer qu'elles seront en force encore longtemps.

Depart.

Le Lt. Colonel Casault, est parti pour le Canada, samedi dernier à bord de *l'International.* Un bon nombre de personnes s'étaient rendues au port pour lui souhaiter bon voyage. La bande militaire l'a accompagné jusqu'à St. Norbert.

La conduite du Lt. Colonel à la Rivière-Rouge a été celle d'un vrai militaire. Très sévère sur la discipline, il possédait à un haut dégré l'estime et le respect des soldats.

Le commendement des troupes stationnées à Manitoba se trouve maintenant entre les mains du major Irvine Ses antécédents nous garantissent que les affaires militaires seront bien conduites.

La route du Lac des Bois est maintenant ouverte aux vayageurs, et MM. Dawson, Simpson et Graham sont arrivés dimanche dernier par cette voie.

M. Simpson vient avec une commission du gouvernement de la Puissance pour traiter avec les sauvages.

On nous dit que plusieurs steamboats sont en opération sur les lacs, et qu'un grand nombre d'immigrants partis de la Baie du Tonnerre, devront arriver ici dans quelques jours.

Il parait que les sauterelles ont fait leur apparition en certains endroits, sur la rivière Assiniboine. C'est une immigration qui n'enrichira guère le pays. Elles viennent on ne sait d'où—probablement de la vallée du Missouri—et entrent dans la province sans payer ni douanes ni passage. Comme elles arrivent sans provisions, elles vont rançonner les moissons, et ne laisseront en retour que la perspective d'une nombreuse progéniture pour l'année prochaine. Il n'y en a encore que très peu; espérons que leur nombre n'augmentera pas.

Commissaires d'Ecole.

Les personnes suivantes ont été nommées commissaires d'école:—

Pour le district scolaire No. 21 ou St. Boniface: MM. Elzéar de La Gimodière, Nicolas Mouard et Herménégilde Bruce.

Pour le district scolaire No. 22 ou St. Vital: L'hon. Salomon Hamelin, MM. Edouard Morin et Baptiste Gervais.

Pour le district scolaire No. 20, ou St. Charles: MM. Power, Baptiste Beauchemin et Pierre Laverdure.

MM. Chisolm et Buber ont loué le moulin à farine et à scie de M. McDermot, et ont besoin de bois de chauffage.—Voir annonces.

Nouvelles du Canada.

— La St. Jean Baptiste n'a pas été fêtée à Montréal cette année. Dans toutes les autres places de quelqu'importance, elle a été chomée avec beaucoup de zèle et d'enthousiasme.

— La lutte électorale dans la Province de Québec se continue avec une ardeur peu ordinaire.

— Dans le comté de Norfolk, Ontario, les sauterelles font un ravage considérable.

— Le 24 juin dernier, un incendie a détruit 25 maisons dans le village de Barrie, Ontario.

— Il a gelé à plusieurs reprises vers le milieu de juin, dans le comté de Lanark.

Nouvelles d'Europe.

FRANCE.

Les communistes continuent à placarder Paris.

Le comte de Paris est arrivé à Paris le 28 juin. Il doit avoir une entrevue avec le duc de Chartres et Thiers.

Une grande revue de l'armée a eu lieu à Longchamp. Thiers a été chaleureusement applaudi.

Pouyer Quertier a annoncé dans l'Assemblée qu'en moins de six heures, les agents du Tresor avaient recueilli quatre mille cinq cents millions de francs pour le nouvel emprunt, dont deux mille cinq cents millions à Paris: ce qui permettra de hâter la délivrance du pays.

Un correspondant de Londres dit que les Parisiens entretiennent fortement l'idée d'une revanche sur les Prussiens, et d'un rajustement des frontières.

Les journaux annoncent que le résultat des élections est favorable au gouvernement de Thiers et à la République. Plusieurs départements élisent des monarchistes; mais les impérialistes, malgré leurs efforts, ont peu de succès,

Gambetta a été élu pour le département de la Basse Seine. Tous les ouvriers ont voté pour Gambetta et Hugo. Ce dernier a été élu pour la première section du premier arrondissement de Paris.

De la liste radicale, Gambetta est le seul qui ait réussi.

Dans plusieurs Districts, à peine deux tiers des votes ont été enrégistrés.

Rochefort est déclaré frappé d'aliénation mentale.

ITALIE.

Une dépêche du 1er juillet dit que tous les ministres italiens sont rendus à Rome et seront installés dans leurs bureaux ministériels. Les représentant du Portugal, de la Grèce, du Brésil, de la Suisse et de la Bavière sont arrivés dans la ville.

Un télegramme du 2 annonce que Victor Emmanuel a fait, ce jour-là même, son entrée dans la ville éternelle.

ANGLETERRE.

Les négociations pour la ratification du Traité de Washington sont commencées. Tous les sujets anglais qui ont des réclamations contre les Etats-Unis, sont invités à les produire dans les six mois après la première réunion de la commission.

Le Traité a été discuté dans la Chambre des Lords. Lord Avonmore a dit que ce traité était inconciliable avec l'honneur et la dignité de l'Angleterre. Le comte de Granville a défendu vigoureusement l'action du gouvernement.

PRUSSE.

L'Empereur Guillaume a accordé une amnistie a tous les natifs de Loraine et d'Alsace, condamnés pour offenses politiques ou militaires combinées avec d'autres crimes.

Le Prince Impérial Frédérick William est parti avec sa femme pour aller en Angleterre, visiter la Reine Victoria.

ESPAGNE.

Le Roi refuse toujours d'accepter la résignation du cabinet. Il dit qu'il ne reconnait d'autres crises ministérielles que celles qui originent dans la Chambre.

Privilege de couper le foin.

Il est à propos que le public sache quelle est la loi relative au droit de faire du foin, pour l'année présente.

En conséquence nous republions les dispositions des lois du Gouverneur et du Conseil d'Assiniboia, qui sont encore en force et qui régiront les droits des parties intéressées.

"Tout privilége exclusif de couper du foin entre la ligne des deux milles et la ligne des quatre milles, sera perdu pour la saison aussitôt que la personne qui y a droit coupera du foin au-delà de la ligne des quatre milles; et dans tous les cas, tels priviléges exclusifs seront ouverts à tous après le 15 août, ou deux semaines après le commencement de la coupe des foins.

"Si quelque colon empiète volontairement sur le terrain d'un autre, il en perdra le produit, soit en espèce soit en valeur, au bénéfice et à la satisfaction de la partie lésée, sans recevoir aucune allouance pour son travail; mais si l'empiètement a lieu par ignorance, il perdra le produit comme ci-devant, mais non sans compensation pour son temps.

"Coupe de foin, 20 Mai, 1867.

Le 25 juillet est fixé permanemment pour le commencement de la coupe des foins.

PROCLAMATION.

PROVINCE DE MANITOBA.

[L.S.] VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

(Signé,)

ADAMS G. ARCHIBALD.

A tous ceux que les présentes peuvent concerner:

SALUT:

ATTENDU que par et en vertu de la Section 14 du Chapitre 12 des actes de 1871, intitulé: "Un acte pour établir un Système d'Education dans cette Province," il est pourvu que chaque division électorale, telle que définie par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, et amendé par un acte de la Législature, serait en premier lieu considérée comme un district scolaire; et attendu que par la sous-section 3 de la 7ème clause du dit chapitre, il a été pourvu que le bureau d'éducation aurait le pouvoir d'altérer et sub-diviser, avec la sanction du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, tout district scolaire établi par cet acte;

Et attendu qu'à une réunion du bureau d'éducation, nommé en vertu du dit acte, tenu le troisième jour de juillet, 1871, le dit bureau, en vertu de l'autorité qui lui a été conférée par le dit acte, a décidé de faire certaines altérations et sub-divisions dans les dits districts scolaires, tel que ci-après énoncé, pour être soumises à la sanction du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Et attendu qu'à une réunion du Conseil, à Silver Heights, le jour ci-dessus mentionné, les dites altérations et sub-divisions ont été soumises pour considération, et qu'il a plu au Lieutenant-Gouverneur les sanctionner;

Sachez qu'en vertu de la dite sanction, et conformément à la minute du Conseil passée en conséquence, les districts scolaires ont été altérés et sub-divisés, et seront désormais connus, décrits et définis, comme suit:—

DISTRICTS SCOLAIRES PROTESTANTS.

Numéros 1 à 16.

No. 1—DISTRICT DE ST. PETER NORD.

Depuis la ligne nord du lot de Morrison West jusqu'à la ligne nord de l'établissement Indien, des deux côtés de la rivière.

No. 2—DISTRICT DE ST. PETER SUD.

Depuis la ligne nord du lot de Morrison West jusqu'à la ligne nord du lot de William Cochrane, des deux côtés de la rivière.

No. 3—DISTRICT DE MAPLETON.

Depuis la ligne nord du lot de Wm. Cochrane, jusqu'à la limite nord de la division électorale No. 22, des deux côtés de la rivière.

No. 4—DISTRICT DE ST. ANDREW NORD.

Depuis la limite nord de la division électorale No. 22 jusqu'à la ligne nord du lot de Thomas Firth, des deux côtés de la rivière.

No. 5—DISTRICT DE ST. ANDREW CENTRAL.

Depuis la ligne nord du lot de Thomas Firth, jusqu'à la ligne nord du lot de Donald McDonald, des deux côtés de la rivière.

No. 6—DISTRECT DE ST. ANDREW SUD.

Depuis la ligne nord du lot de Donald McDonald, jusqu'à la ligne nord du lot de Robert Saunderson, des deux côtés de la rivière.

No. 7—DISTRICT DE ST PAUL.

Depuis la ligne nord du lot de Robert Saunderson jusqu'à la ligne nord de la division électorale No 19, des deux côtés de la rivière.

No. 8—DISTRICT DE KILDONAN

Du côté ouest de la Rivière Rouge, depuis la limite nord de la division électorale No 19, jusqu'à la ligne nord du lot de John Inkster; et du côté est de la Rivière Rouge depuis la limite nord de la division électorale No. 19 jusqu'à la ligne nord du lot de John McPhail.

No. 9—DISTRICT DE ST. JOHN.

Du côté ouest de la Rivière Rouge, depuis la ligne nord du lot de Colin Inkster jusqu'à la ligne nord du lot de Neil McDonald; et du côte est de la Rivière Rouge, depuis la ligne nord du lot de John McPhail jusqu'à la ligne sud de la Division Electorale No. 18.

No. 10—DISTRICT DE WINNIPEG.

Depuis la ligne nord du lot de Neil McDonald, sur la Rivière Rouge, jusqu'à la ligne est du lot de Thomas Franklin sur l'Assiniboine.

No. 11—DISTRICT DE ST. JAMES.

Depuis la ligne est du lot de Thomas Franklin jusqu'à la limite ouest de la Division Electorale No 10.

No. 12—DISTRICT D'HEADINGLY.

Le même que la Division Electorale No. 8.

No. 13—DISTRICT DE POPLAR POINT.

Le même que la Division Electorale No. 4.

No. 14—DISTRICT DE HIGH BLUFF.

Le même que la Division Electorale No. 3.

No. 15—DISTRICT DU PORTAGE.

Depuis la limite est de la Division Electorale No. 2, jusqu'au vieux Fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

No. 16—DISTRICT DE WESTBOURNE.

Cette partie de l'établissement de la Rivière Blanche qui se trouve dans la Division Electorale No. 2.

DISTRICTS SCOLAIRES CATHOLIQUES.

Numéros 17 *à* 26.

No. 17.—Comprendra la Division Electorale No. 1.

No. 18.—Comprendra la Division Electorale No. 5.

No. 19.—Comprendra les Divisions Electorales Nos. 6 et 7.

No. 20.—Comprendra la Division Electorale No. 9.

No. 21.—Comprendra les Divisions Electorales Nos. 11 et 12.

No. 22.—Comprendra la Division Electorale No. 13.

No. 23.—Comprendra les Divisions Electorales Nos. 14 et 15.

No. 24.—Comprendra cette partie de la Division Electorale No. 16 s'etendant depuis la limite sud de la Division Electorale No. 15 jusqu'à la "Grande Pointe."

No. 25.—Comprendra cette partie de la Division Electorale No. 16, s'étendant depuis la Grande Pointe jusqu'à la Frontière des Etats-Unis.

No. 26.—Comprendra la Division Electorale No. 17.

EN FOI DE QUOI nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et a icelles fait apposer le Grand Sceau de Manitoba. Temoin notre fidèle et bien-aimé l'Honorable Adam George Archibald, Lieutenant-Gouverneur de notre Province de Manitoba, membre de notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement à Silver Heights, ce 3ème jour de juillet, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze; de notre règne, la trente-quatrième.

Par Ordre,

THOS. HOWARD,
Secrétaire Provincial.

SILVER HEIGHTS.
3 juillet, 1871.

Il a plu au Lieutenant-Gouverneur en Conseil remettre l'assemblée qui devait être tenue dans les districts scolaires pour l'élection des commissaires, du 11 au 18 courant, pour alors avoir lieu, et commencer à 10 heures de l'avant midi, dans les endroits qui seront annoncés par le surintendant de la section.

Par Ordre,

THOS. HOWARD,
Secrétaire Provincial.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
SILVER HEIGHTS, 29 Juin, 1871.

Il a plu au Lieutenant-Gouverneur déclarer que chaque division électorale serait un district routier.

Pour être inspecteurs des chemins pour la division électorale ou district routier.

No. 1. ou Lac Manitoba, Paul La Ronde.
" 2. Portage La Prairie, John McLean.
" 3. High Bluff—Joseph Paquin.
" 4. Poplar Point—Archibald Spence.
" 5. Baie de St. Paul—Louis de Riviere.
" 6. St. François-Xavier ouest — Louis Marion.
" 7. St. François-Xavier est — Baptiste Paget.
" 8. Headingley—James Stevenson.
" 9. St. Charles—Alexander Murray.
" 10. St. James—Andrew McDermott.
" 11. St. Boniface ouest—Joseph Genton.
" 12. St. Boniface est—Victor Mager.
" 13. St Vital—Pierre Gladu.
" 14. St. Norbert nord—Norbert Laurence
" 15. St. Norbert sud—Edouard Marion.
" 16. St. Agathe—William Dease, jr.
" 17. St. Anne—Louis Manceau.
" 19. Kildonan—William Henderson.
" 20. St. Paul—Alexander McBeath.
" 21. St. Andrew sud—Andrew Mowat.
" 22. St. Andrew nord — Thomas Truthwaite, sén.
" 23. St. Clements—Edward Hariott.
" 24. St. Peter—John Clements.

Pour être greffiers des licences pour la Province de Manitoba, William Drever et Louis Schmidt, écrs.

Pour être gardien d'enclos pour

No. 1. ou Lac Manitoba—William Rose.
" 2. ou le Portage—Kenneth McLean.
" 3. High Bluff—John Dillworth.
" 4. Poplar Point—George McKay.
" 5. Baie de St. Paul—Louis de Rivière.
" 6. St. François-Xavier ouest — Louis Marion.
" 7. St. François-Xavier est — Baptiste Paget.
" 8. Headingly—Alexander Cameron.
" 9. St. Charles—Denis Capulet.
" 10. St. James—Andrew Bourke.
" 11. St. Boniface Ouest—Jean Bte. Morin.
" 12. St. Boniface Est—Victor Mager.
" 13. St. Vital—Pierre Gladu.
" 14. St. Norbert Nord—Joseph St. Germain-
" 15. St. Norbert Sud—R. Bellefeuille.
" 16. St. Agathe—Louis LaRocque.
" 17. St. Anne—Francis Nolin.
" 18. Winnipeg et St. John—John Bruce.
" 19. Kildonan—John McBeath, junior.
" 20. St. Paul—Charles Thomas.
" 21. St. Andrew Sud—Adam McDonald.
" 22. St. Andrew Nord—John Muir, jur.
" 23. St. Clément—Thomas Folster.
" 24. St. Peter—Phillip Thomas.

Par Ordre,

THOMAS HOWARD,
Secrétaire Provincial.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

MM. Chisolm et Buber.

DESIRENT informer le public qu'ils ont loué pour un an le moulin à farine et a scie de M. A. McDermot, à Winnipeg. Les personnes qui voudront les encourager seront assurées d'être bien et promptement servies.

Ils tiennent constamment en mains un assortiment choisi de farine, grue, son, et bois de sciage.

3f.

On demande.

200 cordes de bois de chauffage pour être délivrées, à Winnipeg, près du moulin de M. McDermot.

S'adresser au moulin, à

3f. CHISOLM ET BUBER.

AVIS PUBLIC.

CONFORMEMENT à la coutume du pays avant le transfert, relativement aux achats de terre.

Je donne maintenant avis que je suis pour acheter de William Garrioch, du Portage La Prairie, ce certain Lot de terre, numéro 1352, de six chaines de front, sur la rive Nord de la Rivière Assiniboine, entre l'Eglise d'Headingly et la maison de John Taylor, ecuier.

Les personnes qui ont des réclamations sur le dit Lot sont par le présent notifiées de m'en donner connaissance.

J. H. McTAVISH.

Fort Garry, 10 Juillet, 1871. 3-f.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

EMPRUNT D'OR DE 7-30
DU
Chemin de fer Pacifique du Nord.

PROGRES RAPIDE DE L'ENTREPRISE.

LA construction du Chemin de Fer Pacifique du Nord (commencee en Juillet dernier) avance avec une grande énergie et une extrême rapidité aux deux extrémites de la ligne. Plusieurs milliers d'hommes sont employés dans le Minnesota et sur la côte du Pacifique. Les travaux de nivellement sont presque completes sur une etendue de 200 milles à l'Ouest du Lac Superieur; les trains sont en opération sur plus de 130 milles de chemin terminé, et la pose des lisses avance rapidement vers la ligne Est de Dakotahs. En comprenant son achat du chemin de St. Paul et Pacifique la Compagnie du Pacifique du Nord a maintenant 413 milles de chemin compléte, et en Septembre prochain, il y en aura au moins 500.

Un bon placement. Jay Cooke et Cie. vendent maintenant et n'hesitent pas à recommender, comme un placement profitable et parfaitement sûr, les Bons en Or, avec premier privilège hypothécaire sur l'Octroi de terre de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique du Nord. Ils ont 30 ans à courir, portant Sept et Trois-dixièmes par cent, d'intérêt en Or (au-delà de 8 par cent, courant) et sont garantis par la première et la seule hypothèque sur le **chemin entier et ses equipements**; et aussi, des que le chemin sera complete, sur

23,000 Acres de terres pour chaque mille de chemin, ou 500 acres pour chaque Bon de $1,000. Ils sont exempts de la Taxe des E.U. Le principal et l'interêt sont payables en Or; Denominations: Coupons, $100 à $1,000; Enrégistrés, $100 à $1,000.

Terre pour bons. Les 7-30 du Pacifique du Nord sont recevables en tous temps à DIX PAR CENT AU-DESSUS DU PAIR, en échange pour des terres de la compagnie, à leur plus bas prix en argent comptant. Ceci en fait pratiquement des GARANTIES DE TERRE PORTANT INTERÊT.

Fonds d'amortissement. Les produits de toutes ventes de terre doivent être consacrés au re-achat et à l'annulation des Bons hypothécaires privilégies de la Compagnie. L'Octroi de terre du chemin excède quinze millions d'acres. Cet immense Fonds d'Amortissement servira naturellement à eteindre le principal des bons dus par la Compagnie avant leur echeance. Avec leur ample garantie et leur taux élevé d'intérêt, il n'y a aucun placement, accessible au peuple, PLUS PROFITABLE ET PLUS SUR.

Echange des cinq-vingt des E. U. Le succès du Nouvel Emprunt à 5 par cent du Gouvernement va forcer la rentrée des 6 par cent des Etats-Unis. Plusieur porteurs de cinq-vingt les échangent pour des Sept-Trente du Pacifique du Nord, réalisant ainsi un magnifique profit, et augmentant considérablement leur revenu annuel.

Autres garanties. Tous Stocks et Bons ayant cours sur le marché seront reçus à leur plus haut prix courant en échange pour des Sept-Trente du Pacifique du Nord. Les FRAIS D'EXPRESS sur de l'argent ou des Bons reçus, et sur des Sept-Trente envoyés en retour, seront payés par les Agents Financiers.

Des Pamphlets et des Circulaires ont été envoyés au Cousul des Etats-Unis, à Winnipeg, pour les personnes désirant de plus amples informations.

En vente par

JAY COOKE ET CIE.,
PHILADELPHIE, NEW-YORK, WASHINGTON,

Agents Financiers de la Cie. du Chemin de Fer Pacifique du Nord.

Et par les BANQUES et les BANQUIÈRS en general des Etats-Unis et du Canada.

1-m.

MAGASIN
DE
Ferblanterie de Winnipeg.

JAMES H. ASHDOWN.

DESIRE informer le public en général qu'il vient de recevoir par le SELKIRK un assortiment de ferronnerie, et d'outils de menuisier, comprenant:

Compas de toutes sortes,
Varlopes,
Poinçons,
Rabots,
Planes,
Trousquins,
Ciseaux,
Tarrières,
Vilebrequins et
Mèches,

Serrures de portes et de coffre, couteaux et fourchettes, couteaux de poches, gonds, pentures, clenches, loquets, vis de tous genres, etc., etc., etc.

Il a aussi en route et attend de jour en jour l'assortiment le plus considérable et le plus complet qui a jamais été importé dans ce pays de

Poèles de Cuisine,

Poèle de chambre et de Salon.

Son assortiment de ferblanc et de tôle etc., est comme d'habitude, très varié, et en donnant toute son attention et ses soins a bien servir tout le monde, il espère continuer de mériter la faveur du public qui lui a été accordée par le passé.

Prix modérés.

Vins, Eaux-de-vie, Ale anglaise, Cigares.

M. O. MONCHAMP,

DE WINNIPEG,

ANNONCE à ses amis et au public en général qu'il vient de recevoir, d'ANGLETERRE, un Assortiment considerable et de première qualité, de

Vins,
Liqueurs,
Champagne,
Cigares,
Fruits conservés,
Cidre,
Bass Pale Ale.

Et d'autres effets dont la liste est trop longue pour être enumérée ici.

M. Monchamp met en vente tous ces articles; prix moderes.

Winnipeg, 19 Juin, 1871. aa.

Nouvelles Marchandises
REÇUES PAR LE
Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,
MARCHAND TAILLEUR,
DE
WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir:

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES:

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-m.

RESTAURANT CANADIEN.
(*Voisin de GARRETT HOUSE*)
WINNIPEG.

Kelly et Laplante
PROPRIÉTAIRES.

Repas choisis prêts à toute heure.

Logement pour ceux qui le désirent.

Prix moderés.

Winnipeg, 16 Juin, 1871.

KELLY ET LAPLANTE,
Propriétaires.

Maison de Pension Privee.

TROIS ou quatre Messieurs pourront trouver une Pension privee de 1ere classe, avec chambre très confortable, en s'adressant à

MADAME PLAINVAL, Bureau de Poste, Winnipeg.

Prix très raisonnables.

14 Juin, 1871. j-n-o.

HOTEL DAVIS,
WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Propriétaire.

23 Juin, 1871.—1-a

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. **Tout bagage excédant 50lbs.** de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......$28.50		En argent américain.
Seconde classe....... 25.00		
Fret par 100 lbs...... 4.00		

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 8 Mai, 1871.

IL a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur faire les nominations suivantes :

Pour être membres additionnels du Bureau de Santé pour la Province de Manitoba,

L'Hon. FRANCIS OGLETREE.

JOHN NORQUAY, Ecr.

Par Ordre,

THOS. HOWARD.
Secrétaire Provincial.

DEMANDE DE TRAVERSIER.

Bureau du Ministre des Travaux Publics.

12 Mai, 1871.

LES soumissions seront reçues de toutes personnes qui désireront tenir la traverse de St. Norbert.

Les conditions seront connues en s'adressant au Bureau du Ministre des Travaux Publics.

(Signé,)

A. BOYD.
Ministre des Travaux Publics.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

ORGE A VENDRE.

S'ADRESSER

Au moulin à Vapeur de ROBERT TAIT.

12 Juin, 1871. 3-f

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m.

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brévetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jn2.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg, 23 Juin 1871.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

PERDU.

DEPUIS l'automne dernier, un étalon de couleur noire, et portant la lettre P. avec une large couture. Ce cheval se trouvait entre la Pointe de Chênes et la Rivière Sale.

Une généreuse récompense sera donnée à celui qui m'en donnera des informations.

J.-BTE. PERREAULT DIT MORIN.
Pointe de Chênes.

BOIS DE SERVICE.

REÇU et mis en vente un lot du plus beau chêne.

S'Adresser à

R. PATTERSON.

M. R. Patterson achète pour de l'argent comptant les fourures (pelu) et les peaux.

Maison de McKenney.

Winnipeg, 6 Juin, 1871. 1 m.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNÉRAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.